

Ordonnance Souveraine n° 6.931 du 30 septembre 1980 rendant exécutoire à Monaco la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, ainsi que deux Protocoles, faite à Barcelone le 16 février 1976

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	30 septembre 1980
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 10 octobre 1980 ^[1 p.3]
<i>Thématique</i>	Environnement et biodiversité

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1980/09-30-6.931@1980.10.11>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Nos instruments de ratification de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, ainsi que du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs et du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique, faite à Barcelone le 16 février 1976 ayant été déposés auprès du Gouvernement de l'Espagne le 19 septembre 1977, ladite Convention et les Protocoles recevront leur pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 10 octobre 1980

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1980/Journal-6420>